

Jeux Olympiques et paralympiques - Londres 2012

Dossier de presse

- **LA TRÈS HONORABLE MICHAËLLE JEAN, GRAND TEMOIN DE LA FRANCOPHONIE POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE LONDRES EN 2012**
- **ATHÈNES 1896 – VANCOUVER 2010, LES JO PARLENT TOUJOURS FRANÇAIS**
- **OLYMPISME ET FRANCOPHONIE : DES VALEURS EN PARTAGE**
- **LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE, UN OBJECTIF STRATÉGIQUE DE LA FRANCOPHONIE**
- **QU'EST-CE QUE LA FRANCOPHONIE ?**

Contacts Presse

Service communication de l'Organisation internationale de la Francophonie

Anissa Barrak, chef du service de communication de la Francophonie

anissa.barrak@francophonie.org

Nathalie Heneman, chargée des relations médias nathalie.heneman@francophonie.org

Tél. 33 1 44 37 32 52 - 33 6 32 32 75 29

LA TRÈS HONORABLE MICHAËLLE JEAN, GRAND TÉMOIN DE LA FRANCOPHONIE POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE LONDRES EN 2012

Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, a nommé le 20 avril 2011, la Très Honorable Michaëlle Jean, Envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti et ancienne Gouverneure générale du Canada, au poste de Grand Témoin de la Francophonie pour les Jeux olympiques et paralympiques de Londres 2012.

Sensible à son engagement au service de la Francophonie, le Secrétaire général de la Francophonie lui a demandé d'observer la place de la langue française pendant les prochains Jeux olympiques et paralympiques d'été qui se tiendront à Londres en 2012. Elle s'attachera également à promouvoir l'usage du français à l'occasion des Jeux et établira pour ce faire tous les contacts de haut niveau avec les autorités britanniques, le Comité international olympique (CIO), le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Londres (LOCOG), et les représentants des États membres de la Francophonie. *« Il me paraissait naturel de proposer cette mission à Madame Jean en raison de son engagement en faveur de la Francophonie. Mais surtout, elle épouse parfaitement notre approche de la diversité culturelle et linguistique et connaît parfaitement les pays de l'espace francophone »*, a déclaré Abdou Diouf.

La Très Honorable Michaëlle Jean succède dans cette mission à l'ancien Président de la Confédération Suisse Pascal Couchepin (aux Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010), au Premier ministre français Jean-Pierre Raffarin (aux Jeux olympiques de Pékin en 2008), à Madame Lise Bissonnette (aux Jeux olympiques de Turin en 2006) et à Monsieur Hervé Bourges (aux Jeux olympiques d'Athènes en 2004). Envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti, Michaëlle Jean a été Gouverneure générale du Canada de 2005 à 2010. En tant que Gouverneure générale du Canada, elle a également présidé les cérémonies officielles des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010, aux côtés de Jacques Rogge et de John Furlong. La mission qui lui est confiée trouve son fondement dans le nécessaire respect de la règle 24 de la Charte olympique qui confère au français le statut de langue officielle des Jeux olympiques. Cette mission s'inscrit dans la continuité des actions initiées par le Secrétaire général de la Francophonie pour traiter cette question dans un cadre multilatéral et en étroite collaboration avec le Comité international olympique.

Le 24 février, à l'occasion de sa visite à Londres pour une séance de travail avec le Secrétaire général du Commonwealth, Abdou Diouf a rencontré Sebastian Coe, Président du Comité d'Organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Londres (LOCOG), pour l'informer de la mission du Grand Témoin aux Jeux olympiques et échanger sur la préparation des Jeux de Londres.

ATHÈNES 1896 – LONDRES 2012, LES JO PARLENT TOUJOURS FRANÇAIS

Les Jeux olympiques et paralympiques sont l'occasion de conforter la place du français dans l'arène olympique, en tant que langue natale des Jeux modernes mais aussi comme gage d'avenir contre l'uniformité linguistique sur la scène internationale et dans la promotion de la diversité culturelle. Après Athènes 2004, Turin 2006, Pékin 2008, Vancouver 2010 où le statut du français a été consolidé, les Jeux de Londres doivent marquer une nouvelle étape vers l'ouverture, l'échange et le respect entre les peuples si chers au mouvement olympique et à la Francophonie.

La Charte olympique est sans ambiguïté concernant le statut de la langue française. Dans sa règle 24, elle stipule que « *les deux langues officielles du Comité international olympique sont le français et l'anglais* », ajoutant qu'« *en cas de litige, la langue française fait foi* ». Ces deux grandes langues internationales ont donc été, dès l'origine, placées sur un pied d'égalité par les concepteurs des Jeux modernes. Cette décision est très significative de la vocation olympique à promouvoir l'ouverture et le dialogue entre les peuples, en garantissant notamment la diversité linguistique et culturelle.

Un siècle plus tard, le respect de cette ambition est toujours aussi vital. Alors que la mondialisation a tendance à placer la langue et la culture anglo-saxonne en position de domination, la promotion de la diversité linguistique est plus que jamais nécessaire pour lutter contre l'uniformisation. Dans ce contexte, l'impact d'un événement comme les Jeux olympiques est majeur. Il s'agit d'un lieu stratégique et symbolique pour faire passer à l'ensemble de la communauté internationale un message universel de respect mutuel entre les cultures et les langues, et un appel au dialogue entre elles.

Langue internationale partagée par 75 États et gouvernements de par le monde, le français est indispensable aux Comités nationaux olympiques de ces pays et aux milliers d'athlètes, journalistes et visiteurs francophones qui viendront participer, à des degrés divers, aux Jeux de Vancouver.

Le français et l'anglais, pour des Jeux parfaitement bilingues

Sous l'impulsion d'Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, les actions de promotion et d'affirmation de l'usage et de la visibilité du français au cours des précédents Jeux de Vancouver ont franchi une étape supplémentaire. La convention signée entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver (Covan) le 14 août 2009 par Pascal Couchepin, Grand Témoin de la Francophonie et John Furlong, Directeur général du Covan précisait les domaines dans lesquels l'usage de la langue française, conformément à la règle 24 de la Charte olympique, devait être assuré.

Elle venait conforter les efforts du Covan et de ses partenaires pour assurer des Jeux parfaitement bilingues dans un pays où le français et l'anglais sont langues nationales. Pour la première fois, cette fonction a été étendue aux Jeux paralympiques.

OLYMPISME ET FRANCOPHONIE : DES VALEURS EN PARTAGE

Entre l'Olympisme et la Francophonie, il y a bien plus que le lien de la langue française. Les deux mouvements partagent en effet beaucoup de valeurs et d'idéaux communs. Les Jeux avaient, dans l'esprit de leur initiateur, vocation à utiliser le sport pour participer à la construction d'un monde pacifique. Le rassemblement des francophones du monde entier autour d'une langue commune a les mêmes objectifs : faciliter les échanges et la compréhension entre les peuples en favorisant l'expression de la diversité culturelle, au service de la paix.

L'emblème de la Francophonie, un anneau de cinq couleurs affichant le caractère universel d'une communauté linguistique unie dans sa diversité, est très proche du drapeau olympique sur lequel cinq anneaux entremêlés représentent les continents. Des choix aussi semblables montrent à quel point les univers olympique et francophone sont proches. Et pour cause, le français, langue des Lumières, est étroitement associé à un ensemble de valeurs comme la démocratie, les droits de l'Homme, l'humanisme, la paix, la solidarité, le respect, qu'il véhicule au travers du monde. De ce point de vue, le choix d'en faire l'une des deux langues officielles du Comité international olympique (CIO) a pris un sens particulier : plus qu'une autre, en effet, la langue française correspond au message olympique.

Les jeux ne sont pas une simple compétition sportive internationale régie par un règlement. Ils sont organisés en vertu des principes définis dans la charte olympique, une autre similitude avec la Francophonie qui a, elle aussi, fixé ses ambitions dans un texte solennel de ce type.

Charte olympique, Langues, règle 24

« 1. Les langues officielles du CIO sont le français et l'anglais. 2. À toutes les sessions, une traduction simultanée doit être fournie en français, anglais, allemand, espagnol, russe et arabe. 3. En cas de divergence entre les textes français et anglais de la Charte olympique et de tout autre document du CIO, le texte français fera foi, sauf disposition expresse écrite contraire. »

Charte olympique, Principes fondamentaux, article 1

« L'olympisme est une philosophie de la vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels ».

Charte de la Francophonie, Des objectifs, titre 1, article 1

« La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, a pour objectifs d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies, à la promotion de l'éducation et de la formation ».

LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE, UN OBJECTIF STRATÉGIQUE DE LA FRANCOPHONIE

La promotion de la langue française dans la vie internationale constitue un des objectifs stratégiques de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

La place du français comme langue internationale est liée à son statut et à son usage comme langue officielle et langue de travail dans les organisations internationales, les institutions européennes et africaines et les grandes manifestations internationales culturelles et sportives. Face aux effets pervers de la mondialisation dans le domaine des langues et prenant en compte la nécessité de préserver la diversité linguistique dans le monde, l'OIF a mis en place un programme pour sauvegarder la place de la langue française et développer sa présence.

LA FRANCOPHONIE AU SERVICE DE LA PAIX

Les 75 États et gouvernements de l'OIF, 56 membres et 19 observateurs, totalisent plus de 890 millions de personnes, dont 220 millions font un usage régulier de la langue française, à des degrés de maîtrise divers.

La cohésion et l'originalité de la communauté francophone reposent sur le partage de cette langue commune. Le français représente un outil de communication orale et écrite privilégié qu'elle entretient et développe aussi bien au sein de l'espace francophone qu'à l'échelle internationale.

Respectueuse de la diversité culturelle et linguistique, la Francophonie favorise le plurilinguisme au sein de l'espace francophone par le développement équilibré du français et des langues partenaires qui cohabitent avec le français. À l'échelle mondiale, la Francophonie noue des alliances et établit des synergies avec les grandes aires linguistiques internationales : hispanophone, lusophone, anglophone et arabophone.

32 États et gouvernements ont le français pour langue officielle. Dans tous les pays francophones, le français cohabite avec une ou plusieurs autres langues officielles, maternelles ou nationales. Il se trouve ainsi dans la situation doublement privilégiée d'être une langue de partage pour des populations très différentes et de pouvoir établir le dialogue avec les autres langues et les autres cultures avec lesquelles il coexiste.

L'engagement de la Francophonie pour la promotion de la diversité culturelle et linguistique découle tout naturellement des réalités historiques, géographiques et culturelles de l'espace francophone diversifié. Dans la plupart des organisations internationales : Nations unies, Union africaine, Union européenne, Organisation mondiale de la santé, Unesco, Unicef, le français est langue officielle et langue de travail. De même, la Charte olympique le consacre langue officielle, depuis 1896.

Le français est aussi langue d'enseignement sur les cinq continents. On compte :

- 90 millions d'apprenants du français dans 170 pays ;
- 900 000 professeurs de français dans le monde ;
- 80 millions d'élèves scolarisés en français.